

MAIRIE DE COUZEIX

DECISION DU MAIRE

Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

N°2025 - 016 Tarifs du restaurant scolaire et de l'école municipale de musique pour la rentrée scolaire 2025 - 2026

Le Maire de la commune de COUZEIX,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 - 2,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 prise pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122.23 du code général des collectivités territoriales.

Considérant la nécessité pour la collectivité de fixer les tarifs de l'école municipale de musique et des repas pris au restaurant scolaire, applicables pour la rentrée scolaire 2025 - 2026.

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs, par repas du restaurant scolaire de la ville de Couzeix pour l'année scolaire 2025 - 2026 sont fixés comme suit :

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026	
Enfants	4,05 €
Adultes	9,95 €
Salariés de la Commune	4,10 €
Extérieurs Élus	13,85 €
Stagiaires non indemnisés	1,05 €
Stagiaires indemnisés	2,00 €

Article 2 :

Les tarifs, par trimestre de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2025 - 2026 sont fixés comme suit :

L'inscription à l'école municipale de musique est due pour l'année scolaire entière. La facturation ne pourra être interrompue.

La facturation sera effectuée directement auprès des usagers chaque trimestre, un avis des sommes à payer sera délivré par le service de gestion comptable de Limoges.

TARIFICATION TRIMESTRIELLE 2025-2026

CYCLE D'EVEIL et D'INITIATION MUSICALE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Jardin musical - MS et GS de maternelle (45 min hebdomadaire)	79 €	183 €
Initiation musicale - CP/CE1 (1 heure hebdomadaire)	85 €	197 €
CURSUS CYCLE 1	COMMUNE	HORS COMMUNE
(30 min instrument + formation musicale + pratique collective dès que le niveau le permet)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant 133 €	313 €
	Adulat (+ de 18 ans) 236 €	
CURSUS CYCLE 2	COMMUNE	HORS COMMUNE
(45 min instrument + formation musicale + pratique collective)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant 144 €	346 €
	Adulat (+ de 18 ans) 256 €	
CURSUS CYCLE 3	COMMUNE	HORS COMMUNE
(1 heure instrument + pratique collective)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant 162 €	375 €
	Adulat (+ de 18 ans) 282 €	
CURSUS PARCOURS PERSONNALISÉ	COMMUNE	HORS COMMUNE
(30 min instrument + pratique collective)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant 133 €	313 €
	Adulat (+ de 18 ans) 236 €	
MUSIQUE HORS CURSUS	COMMUNE	HORS COMMUNE
Toutes pratiques collectives de l'établissement, histoire de la musique, chorale chœur d'enfants, formation musicale uniquement	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant 39 €	49 €
	Adulat (+ de 18 ans) 67 €	72 €

Réductions réservées aux résidents de la ville de Couzeix :

- Réduction de 10 % consentie, pour 2 inscriptions de la même famille, appliquée sur les droits du 2^{ème} inscrit.
- Réduction de 5 % consentie, pour une 3^{ème} inscription de la même famille, appliquée sur les droits du 3^{ème} inscrit.
- Abattement de 40 % sur la pratique d'un deuxième instrument.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Couzeix, le 18 juillet 2025

Le Maire,
Sébastien LARCHER

